



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

Urée fourragère

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Urée fourragère
Code du produit	N0478

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	Alimentation animale
--	----------------------

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise	fenaco Genossenschaft LANDOR Erlachstrasse 5 3012 Bern Tel. +41 58 433 66 66 info@landor.ch
---	---

1.4. Numéro d'appel d'urgence	145 (Tox Info Suisse) +41 44 251 51 51
-------------------------------	---

Date de révision	21.09.2022
------------------	------------

Version	GHS 1
---------	-------

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008	La substance ou le mélange ne sont pas classés.
---	---

Conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008, le produit n'a pas besoin d'être classé ni étiqueté.

Information complémentaire	Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
----------------------------	--

2.2. Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement	-
Mentions de danger	Aucun(e).
Conseils de prudence	Aucun(e).
Informations supplémentaires	Aucun(e).
Identificateur de produit	Urée, No.-CAS 57-13-6, No.-CE 200-315-5, No REACH 01-2119463277-33

2.3. Autres dangers Une irritation mécanique des yeux est possible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Composants	% en poids	Identificateur de produit
Urée	> 99%	No.-CAS: 57-13-6 No.-CE: 200-315-5 No REACH: 01-2119463277-33

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Amener la victime à l'air libre.
Contact avec la peau	Laver avec de l'eau et du savon.
Contact avec les yeux	Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Ce produit ne contient aucune substance dangereuse pour la santé, en concentrations qui exigent de la prendre en compte.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Le produit lui-même ne brûle pas. En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spéciaux pour la protection des intervenants Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Méthodes particulières d'intervention Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes Pas de précautions spéciales. Forme des couches glissantes/grasses avec l'eau.

Pour les secouristes Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter les déversements sur le sol car le produit peut devenir glissant lorsqu'il est mouillé.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Balayer et enlever à la pelle. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

6.4. Référence à d'autres sections Voir chapitre 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Pas de précautions spéciales requises.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Conserver les conteneurs secs et hermétiquement fermés pour empêcher l'absorption d'humidité et la contamination.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition DNEL santé humaine, dermale, court terme (aigu): 580 mg/kg bw/d.
DNEL santé humaine, inhalation, court terme (aigu): 292 mg/kg bw/d.
PNEC Environnement, Eau douce: 0.047 mg/l.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Pratiques générales d'hygiène industrielle. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Protection individuelle

Protection respiratoire Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial. Dans le cas où la concentration de la poudre dépasse 10 mg/m³ le masque anti-poussière est recommandé.

Protection des mains Normalement aucun besoin. Utilisez des gants en cas de contact répété ou prolongé est attendue.

Protection des yeux Éviter le contact avec les yeux.

Protection de la peau et du corps Pas de précautions spéciales.

Risques thermiques Pas de précautions spéciales.

Contrôle d'exposition de l'environnement S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser dans des eaux de surface ou dans la canalisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Granulés.
Couleur Blanc.
Odeur Faiblement d'ammoniac.
Point de fusion/ point de congélation: 132°C (decomp.)
Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition: Non déterminé.
Inflammabilité: distance d'inflammation
Limites inférieure et supérieure d'explosion: Non déterminé.
Point d'éclair: n'a pas de point d'éclair

Température d'auto-inflammation:	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH:	9.5 (100 g/l)
Viscosité cinématique:	Non déterminé.
Solubilité:	624 g/l (Eau)
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	-1.56
Pression de vapeur:	0.00002 hPa @ 20 °C
Densité et/ou densité relative:	1.33 g/cm ³
Densité de vapeur relative:	Non déterminé.
Caractéristiques des particules:	Non applicable.

9.2. Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité	Pas d'information disponible.
--	-------------------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Pas d'information disponible.
10.2. Stabilité chimique	Pas de décomposition en utilisation conforme.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	La décomposition thermique commence à 132 °C.
10.4. Conditions à éviter	Chauffé en présence d'air. Éviter la formation de poussière.
10.5. Matières incompatibles	Incompatible avec des acides et des bases. Incompatible avec des agents oxydants. L'urée réagit avec l'hypochlorite de sodium ou de calcium pour donner du trichlorure d'azote explosif.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun sous utilisation appropriée. En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: Dioxyde de carbone (CO ₂), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO _x), fumée dense et noire. De l'ammoniaque.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë	Urée (CAS 57-13-6) DL50/orale 14300 mg/kg. (OECD 401)
Corrosion/irritation cutanée	Pas d'irritation de la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Peut irriter les yeux.
Sensibilisation respiratoire/cutanée	Aucun(e).

Cancérogénicité	Ne contient pas de composé listé comme cancérogène
Mutagénicité sur les cellules germinales	Ne contient pas de composé listé comme mutagène.
Toxicité pour la reproduction	Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Donnée non disponible.
Danger par aspiration	Donnée non disponible.
Expérience chez l'homme	Ce produit n'est associé à aucun effet négatif connu sur la santé de l'homme.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien	Donnée non disponible.
Autres données	Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité	Donnée non disponible.
Urée (CAS 57-13-6)	
Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data	LC50 96 h Poecilia reticulata 16200 - 18300 mg/L (EPA)
Ecotoxicity - Water Flea - Acute Toxicity Data	EC50 48 h Daphnia magna 3910 mg/L [Static] (EPA)
12.2. Persistance et dégradabilité	L'azote sous ses différentes formes suit le cycle naturel de la nitrification/dénitrification. Facilement biodégradable (96 % / 16 jours).
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Ne montre pas de bioaccumulation.
12.4. Mobilité dans le sol	Modérément mobile dans les sols.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).
12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien	Pas d'information disponible.
12.7. Autres effets néfastes	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé	Lorsque possible le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération. Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur. Code du catalogue européen de déchet (CED-code): 06 10 99. (est en accord avec le code OMoD - ordonnance sur les mouvements de déchets)
Emballages contaminés	Mettre les emballages rincés à la disposition de services de recyclage locaux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	Non applicable.
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Non applicable.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable.
14.4. Groupe d'emballage	Non applicable.
14.5. Dangers pour l'environnement	Non applicable.
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
Règlement type des ONU	
ADR/RID	Non réglementé.
IMDG	Non réglementé.
IATA	Non réglementé.
Autres Informations	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires	Conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008, le produit n'a pas besoin d'être classé ni étiqueté. Suisse: Le produit ne contient aucune polluants au dessus de la valeur limite conformément à l'Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim). Ne tombe pas sous l'Ordonnance sur les accidents majeurs OPAM. Aucun seuil quantitatif. Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 1. Classe de stockage 13. (CH)
Urée (CAS 57-13-6) Switzerland - Chemical Risk Reduction Ordinance - Prohibited and Restricted Substances EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Use restricted. See annex 2.7 in the regulation (also preparations) Present
15.2. Évaluation de la sécurité chimique	Non demandé.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés	CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS) DNEL: Dose dérivée sans effet . CED: Code du catalogue européen de déchet PNEC: La concentration prévisible sans effet . OMoD: Ordonnance sur les mouvements de déchets (SR 814.610)
Les principales références bibliographiques et sources de données	Selon les informations du fabricant. L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.
Procédure de classification	N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.
Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3	Aucun(e).
Mode d'emploi	Réservé aux utilisateurs professionnels.
Clause de non-responsabilité	Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.